



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 89959

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les modifications des règles relatives à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et aux sommes minimales laissées aux personnes vivant en institution apportées par la loi du 11 février 2005. Les décrets afférents sont parus au Journal officiel du 30 juin 2005 pour une mise en application fixée au 1er juillet 2005. Dans la pratique, ces dispositions n'ont pu commencer à s'appliquer qu'à compter de l'automne 2005 avec une disparité constatée d'un département à l'autre. Aussi il lui demande de bien vouloir lui confirmer aujourd'hui l'application desdites modifications sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89959

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3293